

2019-3458
2019-07-30

MYCOSTOP® BIOFONGICIDE TECHNIQUE
POUDRE MOUILLABLE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET LE RÉEMBALLAGE
PRINCIPE ACTIF: Streptomyces souche K61 1 x 10⁸ cfu/g (minimal)

NO. D'HOMOLOGATION: 26264 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
SENSIBILISANT POTENTIEL

CONTENU NET: 5 g

Fabriqué par:
Danstar Ferment AG
Poststrasse 30
Zug, Switzerland CH-6300

Agent canadien:
Lallemand Inc./LALLEMAND PLANT CARE
59 Industrial Park Crescent, Unit 1
Sault Ste. Marie, ON P6B 5P3
Téléphone: (705) 942-5824

Date de fabrication :

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de *LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PRÉCAUTIONS:
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Peut causer une sensibilisation par inhalation ou par contact avec la peau. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des souliers et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes étanches et un masque anti-poussière (norme minimale MSHA/NIOSH TC-21C) lors de la manipulation du produit. Après l'usage du produit, se laver les mains et le visage avec du savon et de l'eau.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer ce produit à l'écart des aliments pour humains ou pour animaux. Entreposer les sachets inutilisés dans un endroit frais (sous +8°C) et sec. Utiliser tout le contenu d'un sachet dans la même journée. Le produit perdra de son efficacité s'il est entreposé dans un sachet ouvert. Les paquets inutilisés entreposés sous +8°C ont une durée de vie de 12 mois à partir de la date de fabrication.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

2019-3458
2019-07-30

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.